



Note aux Internes en Equivalence Dépôt des carnets de stage

Les internes en équivalence en stage de Pharmacie Clinique et Hospitalière, Biologie, Officine dont leur stages ont été achevés **le 30 Novembre 2022**, doivent impérativement déposer comme suit **le Mardi 17 Janvier 2023**.

- leurs « Portfolios » en Pharmacie Clinique et Hospitalière + Biologie (**Promotion Décembre 2020**) et leur fiche d'évaluation **en un seul exemplaire** : leurs «Portfolios » en Officine (**Promotion Décembre 2021**) et leur fiche d'évaluation **en un seul exemplaire**.

- leurs carnets de stage ou « **Portfolios** » en Officine (**Promotion Décembre 2020**) dont leurs stages ont été achevés **le 31 Décembre 2022** en 3 exemplaires ainsi que la fiche d'évaluation.

- à la Direction des Stages de la Faculté de Pharmacie (de 9H00 à 13H00).

Remarque :

- ☞ Le Dépôt peut être réalisé par une tierce personne.
- ☞ Tout stagiaire qui n'aura pas déposé son carnet de stage dans les délais ne sera pas autorisé à passer l'examen oral de stage.
- ☞ La date de l'examen ainsi que la liste des internes en équivalence sera diffusée ultérieurement sur le site.

La Directrice des stages

Pr. Emna ZRIBI